

*Le budget*

**M. Duhamel:** Monsieur le Président, je suis enchanté de pouvoir répondre à la question. J'ai parlé très rapidement tout à l'heure. C'est sans doute pourquoi mon collègue n'a pas entendu mon allusion à la taxe sur les produits et services. J'ai expliqué comment elle pénaliserait les étudiants et certaines autres catégories de personnes.

Le député se souviendra peut-être que je me suis opposé à la taxe sur les produits et services il n'y a pas si longtemps. J'ai souligné qu'elle nuirait beaucoup à certains soins de santé comme les services psychologiques et thérapeutiques.

Il est évident que le député essaie de se moquer de moi et de mes collègues du Parti libéral. Il sait bien que nous avons été parmi les premiers, les plus énergiques et les plus bruyants adversaires de cette taxe. Il se montre tout à fait injuste en laissant entendre que nous ne sommes pas sérieux, qu'il s'agit peut-être d'un désaccord de principe. Nous avons dit non, et je vais continuer de dire non.

• (1340)

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, je ne mets pas en doute la sincérité de mon collègue. Il croit vraisemblablement que cette taxe est mauvaise.

J'ai écouté très attentivement ce que certains des candidats à la direction de son parti, plus précisément MM. Martin et Chrétien, avaient à dire au sujet de la taxe. Tous deux ont dit: «Eh bien, monsieur le Président, nous n'en savons trop rien. À vrai dire, il faut faire quelque chose au sujet de la fiscalité, et nous nous pencherons éventuellement sur cette question.» Je ne voudrais pas donner à penser à mon estimé collègue que je fais le malin, alors que je crois sincèrement qu'il s'oppose à cette mesure.

Je veux lui entendre dire qu'il n'est pas seulement contre la taxe sur les produits et services, comme il l'a déclaré, mais que le Parti libéral du Canada s'oppose au principe même de cette taxe et qu'il n'imposerait jamais une pareille taxe, ni une taxe de vente nationale aux Canadiens s'il était un jour en position de le faire. Est-il prêt à mettre de côté ses opinions personnelles et à parler au nom du parti qu'il représente?

**M. Duhamel:** Monsieur le Président, je ne peux pas parler au nom des candidats à la direction du parti. Ce n'est sûrement pas ce que le député attend de moi.

Il reste que, si j'étais l'un d'eux, je tiendrais exactement les propos que je vous ai tenus. L'idée de changer d'avis ne m'effleurait même pas. Je ne peux pas parler au nom du Parti libéral. Je peux cependant vous dire quelle est la position actuelle du parti.

Peut-être le député a-t-il eu l'occasion d'entendre ce matin, à l'émission *Canada AM*, le porte-parole de mon parti qui participera ce soir, à Edmonton, à un débat sur cette question avec le ministre des Finances. Il a dit que cette taxe était médiocre et que nous nous y opposions. Il nous faut aborder la fiscalité dans une perspective progressiste et se garder de la voir hors contexte. Je n'ai entendu aucun de mes collègues—et si vous en connaissez, je vous prie de me dire lesquels—se prononcer en faveur de cette taxe.

Certains sont peut-être moins véhéments que d'autres quand ils parlent des effets négatifs. Je crois qu'il en est toujours ainsi, quel que soit le sujet. L'opposition à cette taxe fait néanmoins l'unanimité dans mon camp de ce côté-ci de la Chambre.

**M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River):** Monsieur le Président, par où commence-t-on à critiquer le budget déposé par le ministre des Finances? Il contient beaucoup de mesures qui auront un effet catastrophique sur les étudiants, les personnes âgées, les autochtones, les familles à revenus faibles et moyens, les anciens combattants et les petites entreprises, pour ne nommer que quelques-unes de ses victimes.

Le ministre des Finances prétend qu'il ne contient aucune augmentation d'impôts alors qu'il refile un problème de 8 milliards de dollars aux provinces. De plus, la taxe sur les produits et services menace de devenir la plus grosse ponction fiscale de l'histoire du Canada.

Il affirme que la réduction du déficit ne se fait pas aux dépens des programmes sociaux et pourtant, il réduit les fonds consacrés à l'assurance-maladie, à l'assistance sociale et à la garde des enfants. De plus, les fonds affectés au logement social et coopératif seront réduits de 165 millions de dollars au cours d'une période de cinq ans, ce qui aggravera les problèmes des 200 000 sans-abri du Canada et de ceux, beaucoup plus nombreux, dont le loyer absorbe plus de la moitié du revenu.

Quant au déficit, le ministre des Finances a annoncé en 1984 un programme quinquennal visant à le réduire de moitié avant la fin de la décennie. Mais, malgré une croissance économique record, il a misérablement raté son objectif. Depuis 1985-1986, la première année com-